

### **Discours Démo 28.10. Mythes autour de la fuite et de la migration**

Les personnes matériellement dans le besoin en Allemagne reçoivent depuis le début de l'année ce que l'on appelle le Bürgergeld. Cependant, de nombreuses personnes en fuite continuent de recevoir des prestations en vertu de la loi sur les prestations pour demandeurs d'asile - et donc moins que le minimum vital décent. Au cours des dernières semaines et des derniers mois, les voix populistes se font entendre de plus en plus fort dans la politique allemande et semblent avoir trouvé un terrain fertile. Nous avons rassemblé quelques mythes courants sur la fuite et la migration afin de contribuer à dissiper les images pleines de préjugés. En effet, toutes les personnes vivant en Allemagne ont droit aux mêmes prestations sociales. La dignité humaine ne peut pas être relativisée.

**Le mythe de la vague de réfugiés :** *"Des millions de réfugiés illégaux arrivent chaque année en Allemagne !"*

Entre janvier et septembre 2023, 233.744 premières demandes d'asile ont été déposées en Allemagne. 56.000 personnes sont répertoriées comme migrants\* irréguliers. Les personnes sans statut de séjour légal en Allemagne sont parfois appelées migrants\* irréguliers ou sans-papiers, parfois aussi migrants\* illégaux. Comme ils ne sont pas enregistrés, il existe relativement peu d'informations sûres à leur sujet. Ce que les études montrent, c'est que : Les migrants irréguliers\* ne peuvent de facto pas faire valoir en Allemagne les droits qui reviennent en fait à toute personne indépendamment de son statut de séjour. L'expression "migrants\* illégaux" est souvent utilisée, mais elle est critiquée car elle est stigmatisante et présente les migrants\* irréguliers en bloc comme des criminels. D'ailleurs, toute personne qui entre en Allemagne sans visa ou titre de séjour valable est d'abord considérée comme entrée sans autorisation, donc par exemple jusqu'à la demande d'asile.

**Le mythe de l'effet d'attraction:** *"Si l'Allemagne améliore les conditions pour les personnes en fuite ou vous sauve de la Méditerranée, de plus en plus de personnes en fuite viendront".*

L'idée que les conditions créées ici en Allemagne pour les personnes en quête de protection seraient la raison déterminante de la décision de fuite des personnes - toujours présente avec la notion d'"effet d'aspiration" est un autre mythe qui accompagne depuis longtemps le débat sur la politique d'asile. Les prestations sociales auxquelles les personnes en quête de protection peuvent prétendre ainsi que le sauvetage civil en mer sont cités comme étant la raison des flux de fuite.

Cet effet n'est pas scientifiquement fondé. Le concept part d'abord du principe que les gens font dépendre leur fuite uniquement de facteurs économiques et ensuite que les gens agissent de manière rationnelle et linéaire - il est prouvé que ce n'est pas le cas.

Nous avons par exemple dû observer les terribles effets du narratif d'aspiration en 2018. Après la restriction radicale du sauvetage civil en mer, le nombre de personnes qui ont pris la fuite n'a pas diminué, mais a augmenté au cours de leur traversée de la Méditerranée.

Ceux qui veulent réduire les flux migratoires en niant les droits fondamentaux et en dégradant les conditions de vie déshumanisent les personnes en quête de protection et les privent de leurs droits et de leurs responsabilités.

**Le mythe des motifs de fuite:** *"Les gens ne vont pas si mal que ça dans leur pays !"*

Cet argument est souvent associé au concept de "pays d'origine sûrs". La politique veut ainsi simplifier le traitement des procédures d'asile. Sur la base de différents critères, les pays sont classés comme sûrs ou non sûrs - les demandes d'asile provenant des pays déclarés sûrs sont en conséquence généralement rejetées. "Pourtant, chaque demande d'asile individuelle doit être examinée dans le cadre d'une procédure équitable et efficace. Cette exigence de droit international, inscrite dans la Convention de Genève sur les réfugiés, est contrecarrée par le concept de "pays d'origine sûrs", qui ne prévoit justement pas un examen minutieux et impartial des cas individuels. Le concept de "pays d'origine sûr" augmente le risque que le besoin de protection d'une personne ne soit pas reconnu et qu'elle soit expulsée pour être persécutée".

**Le mythe du "parasite social"**: Les migrants sont régulièrement dévalorisés, notamment par les partis populistes, en tant que "parasites sociaux". Dans toute l'Europe, les politiciens populistes présentent les personnes en fuite comme une menace fondamentale. Les personnes sont présentées en premier lieu comme une charge sociale. Souvent, les mots "criminalité" ou "fardeau économique" reviennent dans les déclarations de ces politiciens. Les personnes ne sont plus considérées comme des individus, mais comme une "masse" ou une "vague" géante. De telles déclarations visent à les rabaisser de manière globale en raison de leur origine, de leur religion et de leur nationalité. Elles visent délibérément à répandre une peur diffuse de l'étranger.

Le fait est que les prestations sociales auxquelles les personnes en quête de protection peuvent prétendre en Allemagne sont si faibles et limitent tellement les droits fondamentaux des personnes qu'il ne peut être question d'une exploitation de l'État social.

**Le mythe des expulsions**: *"Les communes sont débordées - nous devons expulser plus rapidement !"* Ces dernières semaines, le thème de l'immigration a de nouveau fait l'objet de nombreuses discussions. C'est surtout le thème des expulsions qui est sous les feux de la rampe. Le chancelier Scholz parle ainsi d'expulsions "à grande échelle" et la ministre de l'Intérieur Faser met en place la "loi sur l'amélioration des retours".

"Celle-ci prévoit un durcissement considérable dans le domaine des expulsions et des possibilités d'accès, de perquisition et de détention qui y sont liées. De plus, la punissabilité pour les déclarations inexactes et incomplètes dans la procédure d'asile ainsi que pour les manquements à l'obligation de coopérer doit être renforcée.

La description des problèmes et des objectifs du projet de loi suggère que les défis actuels des communes seront résolus par une intensification des renvois. À l'instar des lois déjà adoptées les années précédentes pour accélérer les procédures d'expulsion et étendre la détention en vue de l'expulsion, cette loi ne résoudra pas les défis actuels des communes en matière d'accueil des personnes en quête de protection et ne conduira pas non plus, selon toute vraisemblance, à une augmentation des expulsions".

Ce pour quoi il n'y a pas de projet de loi : pour la lutte contre les conditions et les procédures contraires aux droits de l'homme aux frontières extérieures de l'UE, pour l'amélioration de la situation des personnes en quête de protection convenue dans l'accord de coalition, pour la concrétisation de la propre responsabilité globale ou pour l'abrogation de la loi sur les prestations pour demandeurs d'asile.

**Le mythe du plafond**: *"Introduire un plafond est LA solution au débat sur l'asile"*.

L'introduction d'un plafond serait incompatible avec les droits fondamentaux et les droits de l'homme, le droit international des réfugiés ainsi que le droit de l'Union européenne. Selon la Loi fondamentale (art. 16a) et la Charte des droits fondamentaux de l'UE, les personnes persécutées politiquement ont droit à l'asile. La Convention de Genève relative au statut des réfugiés et la Convention européenne des droits de l'homme interdisent l'expulsion vers un pays où les personnes concernées risquent d'être persécutées, torturées ou soumises à des traitements inhumains. Chacun de ces droits appartient à chaque personne et implique également l'obligation de déterminer, dans le cadre d'une procédure équitable, si un refus constituerait une violation de ces droits. C'est pourquoi un "plafond" avec refoulement à la frontière nationale serait illégal.

Terminons par les revendications d'Amnesty International Allemagne concernant la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile : Il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures en matière de dignité humaine. Nous exigeons le même droit aux prestations sociales pour toutes les personnes vivant en Allemagne, sans différences discriminatoires. La loi sur les prestations aux demandeurs d'asile doit être abolie. Les personnes concernées doivent être incluses dans le système de prestations sociales régulier. Cela nécessite notamment les changements suivants :

Abolir la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile et inclure les personnes en fuite dans le Bürgergeld ou l'aide sociale (SGB II/XII). Il faut renoncer sans exception aux réductions et aux sanctions motivées par la politique migratoire, conformément à l'arrêt de la Cour constitutionnelle fédérale de 2012.

Intégrer toutes les personnes en fuite dans les instruments de formation linguistique, de qualification et de promotion de l'emploi du SGB II.

Inclure les personnes en fuite dans l'assurance maladie et l'assurance dépendance légales (SGB V/XI). Dans ce contexte, il faut s'assurer que les personnes sans papiers aient également accès au système de santé à tout moment et sans crainte d'être expulsées. Il faut notamment ancrer un droit à l'interprétariat linguistique en cas de recours à des prestations dans le domaine de la santé.

Les personnes touchées par une maladie, un traumatisme, un handicap ou un besoin de soins, ainsi que les femmes enceintes, les parents isolés, les personnes âgées et les enfants réfugiés doivent avoir droit à toutes les prestations supplémentaires nécessaires en raison de leur situation particulière.

Les prestations de subsistance doivent être conçues comme des prestations en espèces.